

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - AMBITION FORMATIONS - (CGV)

1. Préambule

AMBITION FORMATIONS est un organisme de formation professionnelle continue dont le siège est établi au 22, Villa du pré Lamartine 94170 Le PERREUX sur MARNE (France). Son activité a été déclarée le 20/09/2002 auprès de la DRTEFP Ile de France sous le numéro : 11940625294. AMBITION FORMATIONS crée, propose et anime des stages de formations pour adultes en présentiel sur mesure (en intra) et publics (en inter). AMBITION FORMATIONS réalise également des études et conseils auprès des entreprises.

2. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres de service d'AMBITION FORMATIONS.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation d'AMBITION FORMATIONS rappelées ci-dessous. Sauf dérogation formelle et expresse d'AMBITION FORMATIONS, ces conditions prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Toute condition contraire opposée par le Client, ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'AMBITION FORMATIONS, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quelque soit le moment ou elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'AMBITION FORMATIONS ne se prévale pas un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le client se porte garant du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés et/ou agents. Le client reconnaît que préalablement, à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par AMBITION FORMATIONS, lui permettant ainsi de s'assurer de la bonne adéquation de l'offre de services à ses besoins.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels

Stages sur mesure (en intra)/ Stages publics (en inter) dont notamment les ateliers pratiques :

Après acceptation par le Client des propositions pédagogique et financière, AMBITION FORMATIONS fait parvenir au Client, en triple exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à AMBITION FORMATIONS un exemplaire daté, signé et portant son cachet commercial. L'inscription sera considérée comme définitive à réception de la demande d'inscription formalisée par l'envoi du bulletin rempli et signé, et/ou la régularisation de la convention simplifiée de formation professionnelle.

Afin d'inscrire un ou plusieurs participants à un atelier pratique, toute entreprise doit au préalable se connecter au site web d'AMBITION FORMATIONS et créer son propre compte utilisateur. En cas de création de nouvelle session, le délai minimum de trois semaines est nécessairement requis. L'utilisateur adresse son inscription au moyen du formulaire électronique, et dans le même temps il adresse par courrier son bulletin d'inscription aux ateliers pratiques dûment renseigné et son chèque d'acompte de 400,00 € HT par participant libellé à l'ordre d'Ambition Formations. Six (6) jours francs avant la date de la session, AMBITION FORMATIONS fait parvenir au Client, en triple exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à AMBITION FORMATIONS un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Pour les stages en inter, une convocation est adressée par tous moyens postal et/ou électronique environ deux (2) semaines avant la formation ; elle précise les horaires, le lieu et les moyens d'accès. Pour les stages en inter et en intra, le participant sera invité sur place à signer une feuille d'émargement, nécessaire à l'établissement d'une attestation de présence qui sera expédiée pour les stages en inter dès paiement complet de la prestation.

3. Pré-requis – Public visé

AMBITION FORMATIONS définit dans chacun de ses programmes de formation le niveau requis pour suivre les stages proposés. Il appartient au Client d'évaluer ses besoins en formation et de vérifier si le niveau de son personnel amené à suivre l'une des formations d'AMBITION FORMATIONS correspond au niveau requis pour celle-ci. Par conséquent, AMBITION FORMATIONS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de l'inadéquation des formations qu'elle propose aux besoins du Client et/ou au niveau de compétence du personnel de ce dernier.

4. Prix de vente

Tous nos prix sont indiqués en Euro et en hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Tout stage commencé est dû intégralement.

Stages publics (en inter) :

Le prix de chaque session de formation en inter correspond à un prix par personne, quelque soit la durée de la formation, et comprend le support de cours. Il n'inclut pas les frais de déjeuner et de transport et d'hébergement des participants.

Ateliers pratiques :

Les prix indiqués en ligne sont dégressifs en fonction du nombre d'inscrits à une même session (*atelier, ville et lieu identiques*). C'est le moteur web qui calcule et met à jour automatiquement le prix de la session.

Stages sur mesure (en intra) :

Les prix indiqués pour les formations sur mesure sont des prix à la journée, quelque soit le nombre de participants. Les supports de cours sont facturés séparément. Les frais de déplacement et d'hébergement du formateur, en dehors de Paris intra muros, sont facturés en sus et sur débours réels.

5. Facturation - Conditions de règlement – Pénalités de retard

A l'issue de chaque prestation de formation, AMBITION FORMATIONS établit la facture correspondante au prix de la prestation, majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de la formation.

Stages sur mesure (en intra) :

En cas de règlement direct par l'entreprise :

Le règlement du prix de la formation a lieu à réception de la facture qui est envoyée après le déroulement de la formation. Dans le cadre d'une action se déroulant sur une durée supérieure à un mois, les factures sont envoyées à la fin de chaque mois et émises ainsi au fil de l'eau. Les factures sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture. Dès réception du chèque du client, AMBITION FORMATIONS lui adresse les attestations de présence et les feuilles d'évaluation des participants.

En cas de règlement partiel et/ou total par l'OPCA :

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient à l'entreprise du participant :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si AMBITION FORMATIONS n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCA des frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Stages publics (en inter) :

Le règlement de la totalité du prix de la formation se fait au moment de la réservation du stage accompagné du bulletin d'inscription stage inter disponible en ligne sur le site d'AMBITION FORMATIONS au moyen d'un chèque libellé à l'ordre d'AMBITION FORMATIONS

Ateliers pratiques :

La réservation d'une ou plusieurs places pour une session se fait au moyen d'un acompte par chèque bancaire d'un montant de 400,00 € HT par participant. Le règlement du solde du prix de la formation a lieu à réception de la facture qui est envoyée après le déroulement de la formation. Les factures sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture. Dès réception du chèque correspondant au solde dû par le client, AMBITION FORMATIONS lui adresse les attestations de présence et les feuilles d'évaluation du ou des participants concernés.

Le règlement du prix de la formation, en précisant toujours le numéro de facture, le nom de l'entreprise, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre d'AMBITION FORMATIONS
- par virement bancaire, à l'ordre d'AMBITION FORMATIONS, SOCIETE GENERALE LE PERREUX SUR MARNE – Banque : 30003 Agence : 03922 N° de compte : 00026232094 Clé: 10 IBAN FR76 3000 3039 2200 0262 3209 410

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible. Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 % du montant des sommes exigibles. En cas de rejet d'un effet de commerce, les frais encourus seront facturés au Client.

6. Conditions de réalisation

AMBITION FORMATIONS se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales, ceci sans indemnité ni remboursement même partiel du prix.
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités ni remboursement même partiel du prix.
- de refuser toute inscription de la part d'un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements, quelle qu'en soit la nature,
- de refuser l'accès de toute personne destinataire d'une con

- vocation qui ne serait pas à jour de ses paiements.

7. Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

Le stagiaire a acquis les connaissances et compétences dont la maîtrise constitue l'objet initial de ladite action. Les procédures d'évaluation sont concrétisées notamment par des QCM, des grilles d'évaluation, des travaux pratiques, des mises en situation et/ou tests des connaissances en cours de stage.

8. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation nominative mentionnant les objectifs, la nature, le lieu, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise à chaque stagiaire en fin d'action.

9. Conditions d'annulation, de report (Intra – Inter) – de remplacement

Annulation ou report à l'initiative d'AMBITION FORMATIONS :

AMBITION FORMATIONS se réserve le droit, si le nombre de participants à un stage (*en inter*) est jugé insuffisant pour garantir le bon déroulement pédagogique (*3 au minimum*) et (*2 au minimum*) pour un atelier pratique, d'annuler cette formation au plus tard sept [7] jours francs avant la date prévue. AMBITION FORMATIONS informera par écrit (*Email*) le Client de sa décision. Cette décision n'entraînera aucun droit à indemnité pour le Client.

Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, selon la convenance du Client, un avoir à valoir sur un prochain stage lui sera émis.

AMBITION FORMATIONS se réserve le droit de reporter la formation (*en inter*), de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Annulation ou report à l'initiative du Client :

Les dates de formation en présentiel (*en intra et en inter*) sont convenues d'un commun accord entre le Client et AMBITION FORMATIONS, et sont bloqués de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'un stage de formation planifié en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions qui suivent :

Toute annulation ou report au moins de six (6) jours francs avant la date prévue entraîne une facturation de 50% du montant de la formation. Toute annulation ou report de moins de quarante huit (48) heures avant la date prévue entraîne la facturation complète de la prestation.

Toute annulation ou report au moins de huit (8) jours francs avant la date prévue d'un atelier pratique par le Client, entraîne la facturation complète de la prestation.

Remplacement d'un participant par le Client :

Toute annulation à un stage (*en inter*) ou à un atelier pratique par le participant doit être confirmée par un écrit (*e-mail ou courrier*) : un accusé de réception sera adressé par retour au responsable formation du Client par AMBITION FORMATIONS.

L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise dans les mêmes conditions que l'inscription initiale et répondant, s'il y en a, aux conditions requises pour pouvoir suivre la formation, selon ce qui est précisé dans le catalogue et/ou le descriptif de la formation. Le Client doit communiquer à AMBITION FORMATIONS au plus tôt par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant.

10. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel (*nom – prénom – fonction des stagiaires notamment*) qui sont communiquées par le Client à AMBITION FORMATIONS en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'AMBITION FORMATIONS pour les besoins desdites commandes. Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite «Loi Informatique et Libertés», relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui sont demandées aux Clients sont nécessaires au traitement des inscriptions et sont destinées à titre exclusif aux seuls services d'AMBITION FORMATIONS. Les différentes données recueillies et/ou collectées quelque en soient les sources permettant les opérations relatives à la gestion des clients et la gestion d'un fichier de prospects sont destinées à l'usage exclusif d'AMBITION FORMATIONS. Les Clients et prospects concernés notamment par l'envoi numérique de la lettre d'information périodique d'AMBITION FORMATIONS sont informés des droits d'accès, de rectification ou d'opposition qui leur sont reconnus par la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

11. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

AMBITION FORMATIONS est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Ainsi, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par AMBITION FORMATIONS pour assurer le déroulement des stages de formation, demeurent la propriété exclusive d'AMBITION FORMATIONS.

Ainsi, le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ou à des tiers les supports de

cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite d'AMBITION FORMATIONS.

12. Sous-traitance

AMBITION FORMATIONS peut si nécessaire sous-traiter tout ou partie des prestations conformément à la loi 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

13. Responsabilité

AMBITION FORMATIONS s'engage à apporter tout son meilleur soin à l'exécution des actions de formation mises à sa charge. AMBITION FORMATIONS n'est pas tenue pour responsable des dommages indirects, perte d'exploitation ou manque à gagner subis par le Client et/ou ses représentants au cours de la prestation de formation. En tout état de cause, en cas de mise en jeu de la responsabilité d'AMBITION FORMATIONS, l'indemnité mise à sa charge est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

14. Force majeure

AMBITION FORMATIONS ne saurait être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la Jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : maladie ou accident d'un animateur, les désastres naturels, les incendies, l'interruption de moyens de transport de tout type ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'AMBITION FORMATIONS.

15. Communication

Le Client accepte d'être cité par AMBITION FORMATIONS comme client de ses offres de service. AMBITION FORMATIONS peut mentionner sur tous types de supports le nom de son client, ainsi qu'une description de la nature de la prestation fournie dans ses listes de références quelqu'en soit la forme à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

16. Loi applicable – Attribution de compétence

La présente convention est régie par la loi française. En cas de litige survenant entre le Client et AMBITION FORMATIONS à l'occasion de l'exécution du contrat, les deux parties rechercheront une solution amiable et à défaut, le litige relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil, nonobstant les cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.